



Le décompte de prêt est-il un document juridique?

Par **rouman**, le **15/09/2010** à **15:14**

Bonjour,

Nous rachetons notre crédit immobilier et nous avons demandé un décompte de prêt. Sur ce document aucune pénalité n'est marquée. Nous en avons demandé un deuxième.

Même si le contrat les mentionne, est-ce que l'absence des indemnités sur le décompte peut me permettre de ne pas les payer?

2) La banque refuse d'encaisser le chèque de banque de sa concurrente tant que cette situation ne sera pas réglée. Est-ce normal?

3) La banque nous a quand même ponctionné une échéance alors que le rachat devait se faire à l'occasion de celle-ci. Est-ce normal?

4) La banque conditionne le rachat aussi par le remboursement préalable de notre prêt à taux zéro que sa concurrente n'a pas provisionné. Est-ce normal.

Merci de me répondre